

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur Délégation à l'Action Territorialisée **N°** CP-2010-9-5-1

Service consulté

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT : REGULARISATION DU SOLDE DE L'ANNEE 2009

Résumé : Régularisation des soldes de l'année 2009 pour un montant de 5 007,63 € et émission de titres de recettes pour un montant de 3 051,20 €.

1. REGULARISATION DU FINANCEMENT DES POSTES D'AGENT DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2009

En 2009, 21 postes d'agent de développement généraliste, 17 postes d'agent spécialisé et 6 postes d'agent spécialisé « priorités partagées » ont été soutenus par le Département. Deux acomptes de 50 % ont été versés aux Communautés de Communes concernées.

Les Communautés de Communes ont récemment transmis, en plus d'un bilan d'activités de chaque agent de développement, un récapitulatif du coût réel de chaque agent pour 2009.

Des éléments transmis, il ressort que pour 10 agents de développement, des Communautés de Communes ont perçu des acomptes inférieurs au coût réel de leur poste. Il est nécessaire, dans ce cas, de procéder au versement d'un solde pour un montant total de 5 007,63 €.

Les crédits inscrits au budget primitif sur le Programme F731, imputation 0-65-71-65734-2827-006 : Développement Local permettent l'engagement des soldes pour l'année 2009 pour un montant de $5~007,63~\mbox{\colored}$.

A l'inverse, pour 5 agents de développement, des Communautés de Communes ont perçu des acomptes supérieurs au coût réel de leur poste pour l'année 2009 lié principalement à leur départ imprévu en cours d'année de la structure. Par conséquent, des titres de recettes seront émis prochainement pour montant total de **3 051,20 €.**

Vous trouverez en annexe la liste des Communautés de Communes concernées.

D'autre part, pour la première année, le Département a soutenu 2 postes de chargé de mission LEADER pour les GAL des Pays Thur-Doller et Sundgau/Saint-Louis, pour un montant de subvention de **24 160 €** ainsi qu'un chargé de mission « Tourisme et Patrimoine » auprès du SIVOM du Pays de Brisach pour un montant de subvention de **4 497 €.**

2. BILAN D'ACTIVITE DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT POUR 2009

Les postes d'agent de développement constituent le principal vecteur de l'animation et de la professionnalisation des intercommunalités.

Depuis 2005, des premières démarches ont été entreprises afin d'améliorer la prise en compte de ce soutien par les Communautés de Communes :

- les Communautés de Communes sont invitées à associer le Département au recrutement des agents de développement (participation au jury),
- un rapport d'activités annuel doit être remis par chaque agent de développement au Département. Ce document doit être fourni pour pouvoir obtenir le versement du solde de la subvention départementale accordée pour ce poste.

En 2009, 21 postes d'agent de développement généraliste, 17 postes d'agent spécialisé, 6 postes d'agent spécialisé « priorités partagées », 2 postes de chargé de mission LEADER et 1 poste de chargé de mission « Tourisme et Patrimoine » ont été soutenus par le Département, pour un montant total de **757 121,43 euros**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 02 JUILLET 2010

Agent de développement PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03382	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P09-Solde Agent de développement priorités partagées (Studer)	71,40	40%	28,5
DLA03381	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P09-Solde Agent de développement généraliste (Schittly)	1 395,02	50%	697,5
DLA03376	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH P09-Solde Agent de développement généraliste (Leroide)	178,70	50%	89,3
DLA03374	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE P09-Solde Agent de développement spécialisé (Boulogne)	1 977,50	40%	791,0
DLA03373	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE P09-Solde Agent de développement généraliste (Mongodin)	1 050,00	50%	525,0
DLA03377	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER P09-Solde Agent de développement priorités partagées (Belaziz)	295,00	40%	118,0
DLA03380	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN P09-Solde Agent de développement généraliste (Tschann)	2 460,82	50%	1 230,4
DLA03379	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ P09-Solde Agent de développement généliste (Lichtlé)	2 066,66	50%	1 033,3
DLA03378	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN P09-Solde Agent de développement généraliste (Alviani)	954,94	50%	477,4
DLA03375	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM P09-Solde Agent de développement spécialisé (Grunenwald)	42,50	40%	17,0
			Total	5 007,63

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 2 JUILLET 2010

Agent de développement PROGRAMME 2010 TROP VERSE SUR SUBVENTION DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2009

Désignation du débiteur	Objet	Montant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER	Trop-versé sur subvention agent de développement spécialisé (mandat n°48015)	961,89
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN	Trop-versé sur subvention agent de développement priorités départementales (mandat n° 48000)	1 010,13
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH	Trop-versé sur subvention agent de développement généraliste (mandat n° 48004)	152,51
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN	Trop-versé sur subvention agent de développement priorités départementales (mandat n° 41639)	618,50
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT	Trop-versé sur subvention agent de développement généraliste (mandat n° 48019)	308,17